

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le lundi 12 décembre 2022, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

147, rue Martin (5 449 600 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages d'une hauteur de 12.36 m alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone mixte MD 4 autorise 2 étages (10 m).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 décembre 2022, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 25 novembre 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin